

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2009

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI -
- Sylvie BERTIN - Sandra DINET - Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX –
Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Christophe KROL – Michel CAILLOUX
- Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Jacky MELIQUE - Henri KIRIEL

Absents excusés : Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI
Alain TROUVE pouvoir à Bernard VERSCHELDEM
Cécile GAUVILLE HERBET pouvoir à Claude BOUHELIER

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2008 de la commune
- Approbation du compte de gestion 2008 de la commune dressé par le percepteur
- Vote du compte administratif 2008 de l'eau
- Approbation du compte de gestion 2008 de l'eau dressé par le percepteur
- Vote du compte administratif 2008 de l'assainissement
- Approbation du compte de gestion 2008 de l'assainissement dressé par le percepteur
- Vote du Taux des 4 taxes pour 2009
- Vote du taux des taxes communales 2009 eau et assainissement

1. Vote du compte administratif 2008 de la commune :

Monsieur Le Maire désigne Monsieur Claude BOUHELIER adjoint délégué aux finances pour la présentation du compte administratif 2008 de la commune et quitte la séance puisqu'il ne prend part au vote de ce compte administratif.

Il est proposé de voter le compte administratif 2008 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 321 164.78	957 451.60
Recettes	1 321 164.78	1 166 538.69

Excédent de fonctionnement : 209 087.09 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 039 619.93	588 544.43
Recettes	1 039 619.93	442 761.29

Déficit d'investissement : 145 783.15 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2008 de la commune est approuvé par 18 voix pour.

2. Approbation du compte de gestion 2008 de la commune dressé par le Percepteur :

Le compte de gestion dressé par le Percepteur de Pont Sainte Maxence pour l'exercice 2008 reflète l'exécution des recettes et dépenses du budget primitif.

Il est conforme au compte administratif qui a été présenté précédemment.

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la compatibilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal adopte le compte de Gestion de la commune dressé par le percepteur par 19 voix Pour.

3. Vote du compte administratif 2008 de l'eau :

Monsieur Le Maire désigne Monsieur Claude BOUHELIER adjoint délégué aux finances pour la présentation du compte administratif 2008 de l'eau et quitte la séance puisqu'il ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

Il est proposé de voter le compte administratif 2008 de l'eau comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	29 879.39	363.42
Recettes	29 879.39	25 221.75

Excédent de fonctionnement : 24 858.33 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	98 465.15	2 665.25
Recettes	98 465.15	/

Déficit d'investissement : 2 665.25 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2008 de la commune est approuvé par 18 voix pour.

4. Approbation du compte de gestion 2008 de l'eau dressé par le Percepteur :

Le compte de gestion dressé par le Percepteur de Pont Sainte Maxence pour l'exercice 2008 reflète l'exécution des recettes et dépenses du budget primitif.

Il est conforme au compte administratif qui a été présenté précédemment.

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la compatibilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal adopte le compte de Gestion de l'eau dressé par le percepteur par 19 voix Pour.

5. Vote du compte administratif 2008 de l'assainissement :

Monsieur Le Maire désigne Monsieur Claude BOUHELIER adjoint délégué aux finances pour la présentation du compte administratif 2008 de l'assainissement et quitte la séance puisqu'il ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

Il est proposé de voter le compte administratif 2008 de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	78 218.96	2 077.75
Recettes	78 218.96	42 093.82

Excédent de fonctionnement : 40 016.07 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	73 504.98	17 299.74
Recettes	73 504.98	19 286.02

Excédent d'investissement : 1 986.28 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2008 de l'assainissement est approuvé par 18 voix pour.

6. Approbation du compte de gestion 2008 de l'assainissement dressé par le Percepteur :

Le compte de gestion dressé par le Percepteur de Pont Sainte Maxence pour l'exercice 2008 reflète l'exécution des recettes et dépenses du budget primitif.

Il est conforme au compte administratif qui a été présenté précédemment.

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

4. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008,
5. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
6. statuant sur la compatibilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal adopte le compte de Gestion de l'eau dressé par le percepteur par 19 voix Pour.

7. Vote du taux des 4 taxes pour 2009 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des finances s'est réunie afin de préparer et d'élaborer le budget primitif 2009 de la commune. Il en résulte que, compte tenu des investissements engagés et des travaux à prévoir pour 2009, il est nécessaire d'augmenter les taux des 4 taxes pour 2009 et propose les taux suivants :

	2008	2009
Taxe d'habitation	5.09 %	5.39 %
Taxe du foncier bâti	11.51 %	12.20 %
Taxe du foncier non bâti	39.27 %	41.62 %
Taxe professionnelle	3.34 %	3.54 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (C.KROL) le vote des taux des 4 taxes communales.

8. Taxes communales eau et assainissement

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes communales d'eau et d'assainissement pour 2009 :

	2008	2009
Eau	0.3244/m3	0.3244/m3
Assainissement	0.2549/m3	0.2549/m3

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les taux pour l'année 2009.

La séance est levée à 22 heures 45